

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL
sur le postulat Jean Tschopp et consorts –
Un coup d'avance contre le racisme

Rappel du postulat

Notre pays est riche de ses diversités. C'est encore plus vrai pour notre Canton de Vaud, dont 33% de la population est étrangère aujourd'hui (26% en 2000)¹. Cette mixité des origines, des cultures et des confessions contribue au dynamisme économique et démographique de notre canton. Cette intégration réussie fait aussi le succès de notre canton.

Toutefois, la tentation du repli sur soi et du rejet de l'autre guette. L'outrance est devenue la marque de fabrique de plusieurs dirigeants – et pas des moindres – à des fins électorales. Ces politiques légitiment les plus bas instincts. Les commentaires haineux anonymes postés pullulent sur la toile. Sur les réseaux sociaux, les attaques racistes sont régulières. Les agressions racistes verbales et physiques augmentent².

La prévention contre de nouveaux actes racistes passe par une action de prévention résolue. Cette prévention commence par l'école, lieu où les enfants élargissent leur horizon à d'autres cultures et d'autres façons de penser.

Déterminés à agir contre le racisme et l'exclusion de l'autre, les députés soussignés demandent au Conseil d'Etat d'étudier en consultation avec les milieux associatifs compétents, l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire et le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme, la faisabilité d'une action de prévention contre le racisme en milieu scolaire impliquant :

- 1. l'association d'intervenants externes en classe de façon à atteindre un maximum d'élèves durant leur scolarité obligatoire ;*
- 2. la participation active des élèves et le débat d'idées.*

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Jean Tschopp
et 45 cosignataires*

Déposé le 26 mars 2019 et examiné le 23 août 2019 par une commission qui a recommandé de le prendre en considération, ce postulat a été renvoyé au Conseil d'Etat par le Grand Conseil lors de sa séance plénière du 23 juin 2021.

¹ Département des finances et de relations extérieures, Statistique Vaud, Population résidente permanente Vaud, décembre 2018.

² Sur Twitter, Amnesty International a observé que les femmes de couleur ont 34% de risque de plus que les femmes blanches d'être la cible de messages abusifs ou problématiques, <https://www.amnesty.org/fr/latest/press-release/2018/12/crowdsourced-twitter-study-reveals-shocking-scale-of-online-abuse-against-women/>, 18 décembre 2018. La Coordination intercommunautaire contre le racisme et l'antisémitisme (CICAD) relève une augmentation des actes antisémites (174 au total, dont 2 agressions physiques), après 3 années de stabilité, <http://cicad.ch/fr/antisemitisme-en-suisse-romande-en-2018-augmentation-des-actes-apres-3-annees-de-chiffres-stables>, 26 février 2019.

Rapport du Conseil d'Etat

I. Remarques générales

Il importe de souligner en préambule que l'Ecole vaudoise décrète une tolérance zéro quant aux paroles et actes à caractère raciste dans les établissements scolaires. Son action envers les élèves à cet égard se fonde notamment sur l'article 100 du Règlement d'application de la loi sur l'enseignement obligatoire (RLEO), tel que reproduit ci-après.

Art. 100 Attitude des élèves (LEO art.115)

¹ Les élèves développent une attitude constructive et respectueuse d'autrui. Ils s'abstiennent de tout acte de violence physique, verbale, psychologique ou à caractère raciste, sexiste ou homophobe, de même que de tout propos méprisant se rapportant à l'apparence physique ou à l'appartenance sociale, religieuse ou ethnique des autres élèves, des adultes qui les entourent, ou de toute autre personne.

De son côté, le plan d'études romand (PER), par son axe *Formation générale*, a notamment comme objectif prioritaire vis-à-vis des élèves de *Prendre conscience des diverses communautés et développer une attitude d'ouverture aux autres et sa responsabilité citoyenne*. Cet objectif est travaillé au travers du domaine *santé et bien-être* et décliné en différents objectifs d'apprentissage.

II. Position du Conseil d'Etat sur les demandes des postulants

1. Etudier la faisabilité d'une action de prévention contre le racisme en milieu scolaire impliquant l'association d'intervenantes et intervenants externes, en classe, de façon à atteindre un maximum d'élèves durant leur scolarité obligatoire ?

Le cadre cité en préambule, qui légitime les actions de prévention dans les écoles autour de la question de la prévention des discriminations, se fonde sur les valeurs de respect et de vivre-ensemble. En ce sens, l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS), citée à juste titre par les auteurs du postulat, a pour mission, entre autres, de soutenir les établissements scolaires dans le développement de projets de promotion de la santé et de prévention et de développer des actions ciblées pour répondre non seulement aux besoins identifiés chez les élèves mais également à ceux de toute la communauté scolaire.

L'Unité PSPS est une ressource en termes de prévention, notamment concernant celle des discriminations. Elle mandate également des prestataires externes, experts sur certaines questions, pour des actions ponctuelles de sensibilisation dans les écoles. Elle développe ainsi l'offre d'interventions de prévention du racisme dans le milieu scolaire en tissant des liens et diverses collaborations, en particulier en travaillant étroitement avec le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI). Actuellement et dans le cadre d'une démarche visant à développer davantage d'offres de prestations, cette unité évalue diverses prestations externes dans les écoles, notamment celles de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA), des ateliers de Kululeko / Pro Junior Arc Jurassien, ainsi que des ateliers pour comprendre les parcours migratoires conduits par l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). Dans ce contexte, les ateliers de la LICRA / Section Genève validés par l'unité PSPS pourront être déployés prochainement.

Ces prestations sont développées pour des classes d'âges différentes du primaire au postobligatoire et s'articulent pour certaines autour de périodes de sensibilisation et de discussion, de visionnement de films ou encore de mises en situation sous la forme de jeux de rôle par exemple.

Par ailleurs, en collaboration avec le BCI, le BLI (Bureau lausannois pour les immigrés), la Haute école pédagogique (HEP) et le Secrétariat général du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (SG-DEF), l'Unité PSPS propose désormais des actions et événements durant la semaine d'action contre le racisme. En mars 2024, il s'agira notamment d'une formation d'une journée à la HEP à destination des fonctions ressources dans les établissements scolaires.

L'exposition *Nous et les autres : des préjugés au racisme*, est également une des offres proposées aux écoles du secondaire I et du secondaire II, qui permet de sensibiliser les élèves à ces questions. Le dispositif de cette exposition permet une sensibilisation du corps enseignant par le biais d'une formation. Du matériel pédagogique est également à disposition pour poursuivre un travail réflexif en classe.

En collaboration avec l'Institut suisse Jeunesse et Médias (ISJM), l'Unité PSPS a créé un projet de sensibilisation à la diversité par les livres, avec une campagne dans les classes du cycle 1 (1P-4P), et avec une nouvelle proposition pour le cycle 2 (5P-8P) intitulée « Mosaïque lecture ».

Les différentes mesures et pistes d'action développées par l'Unité PSPS visent à sensibiliser élèves et adultes de l'établissement scolaire sur les questions de racisme, à les aider à reconnaître et à déjouer les mécanismes de discrimination, ainsi qu'à construire un climat respectueux et conforme aux exigences légales posées en préambule.

L'Unité Migration Accueil (UMA), créée en 2018 et aujourd'hui rattachée à l'Office de soutien pédagogique et de l'enseignement spécialisé (OSPES) à la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO), joue également un rôle important dans cette problématique. En effet, elle a notamment pour but de coordonner les différents acteurs et actrices institutionnels autour des thématiques en lien avec la scolarisation des enfants et jeunes migrants allophones primo-arrivants, et de la migration en général. L'objectif essentiel est de soutenir les établissements scolaires dans leur accueil et leur prise en charge des élèves allophones et/ou migrants, de les appuyer dans la mise en place des dispositifs d'accueil, ou dans la gestion de certaines situations complexes. L'équipe de l'Unité se compose de référents régionaux et thématiques, 12 personnes y consacrant une centaine de périodes par semaine ainsi que de 7 EPT non-enseignants (admin, conseillers, PPLS).

2. Etudier la faisabilité d'une action de prévention contre le racisme en milieu scolaire impliquant la participation active des élèves et le débat d'idées ?

La question du racisme est abordée à de nombreuses reprises dans les manuels d'histoire, en particulier au cycle 3 de l'enseignement obligatoire, notamment à travers l'étude de la colonisation, des conquistadores face aux peuples amérindiens ou encore de la Shoah. Ces événements offrent au corps enseignant l'opportunité d'organiser des débats dans les classes, qui permettent de prévenir les discriminations.

Au cycle 2, la discipline *Ethique et cultures religieuses* dispose d'un moyen d'enseignement spécifiquement dédié aux questions éthiques qui comprend notamment la discrimination. Cet ouvrage offre la possibilité d'animer des ateliers de discussion à visée philosophique en classe. Les élèves apprennent ainsi à identifier et comprendre leurs propres valeurs, ainsi qu'à découvrir et respecter les valeurs et convictions des autres. Cette démarche les invite à se construire en tant que futurs citoyens et citoyennes d'une société plurielle. Conformément aux objectifs de l'école publique, ce moyen d'enseignement défend une éthique égalitaire, qui vise l'abolition de toute discrimination entre les êtres humains. Il aborde ainsi explicitement les questions socialement vives qui concernent ces thématiques. Il donne délibérément aux enfants les attributs de citoyennes et citoyens responsables de leurs actes, à la mesure de leur discernement.

L'une des entrées du Plan d'études romand (PER) concerne les capacités transversales. Ces dernières, mobilisées au travers de nombreuses situations contextualisées, permettent notamment de développer une démarche réflexive, qui contribue au développement du sens critique et favorise le débat d'idées chez les élèves. Ces situations contextualisées peuvent par exemple prendre la forme de conseil de classe ou de conseil des déléguées et délégués.

Enfin, l'Unité PSPS accompagne les établissements scolaires pour la mise en place des projets permettant de développer les compétences psychosociales des élèves. Cette approche a notamment pour objectif de travailler leur pensée critique. En ce sens, le dialogue philosophique, par l'intervention de prestataires agréés par l'Unité PSPS, est l'un des outils à privilégier également pour travailler, sur le long terme, le sens critique, mais également la communication et le lien à autrui.

III. Conclusion

Compte tenu des éléments développés ci-dessus, le Conseil d'Etat estime que les moyens d'enseignement, les dispositifs existants et les actions mises sur pied ou encore en processus d'évaluation entrent pleinement dans les champs d'intervention que les postulant demandent d'envisager et attestent de la détermination sans faille des autorités vaudoises à lutter contre le racisme en milieu scolaire. Par les départements concernés, il poursuit l'examen de toute démarche supplémentaire envisageable en vue de développer encore cette lutte dans les établissements de formation. Enfin, en cette période de trouble sur la plan international, le Conseil d'Etat est soucieux de tout entreprendre afin de lutter contre toute forme d'antisémitisme, de racisme et d'islamophobie.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 20 décembre 2023.

La présidente :

Le chancelier a. i. :

C. Luisier Brodard

F. Vodoz